



Angers à vélo !

angers.fr



Angers à vélo !

Bon pour la santé, peu coûteux et non polluant, le vélo s'inscrit au cœur des mobilités du territoire.

Favoriser la pratique du vélo pour **les déplacements quotidiens ou les loisirs**, telle est l'ambition du Plan Vélo adopté par la Ville d'Angers.

Prêt de vélos gratuit, aménagement d'infrastructures cyclables, multiplication des modes de stationnement à vélo et augmentation du nombre de places..., l'objectif est de permettre au plus grand nombre **d'adopter ce mode de déplacement actif**.

Toutes ces actions ont permis à Angers d'être désignée 2^e ville de France du baromètre des villes cyclables de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) en 2020.

Avec seulement une cinquantaine de mètres de dénivelé, Angers se parcourt à vélo d'un bout à l'autre en moins de 45 min.

Retrouvez dans ce guide toutes les informations pratiques pour devenir un cycliste accompli !

La panoplie du cycliste

Gilet rétroréfléchissant certifié
obligatoire la nuit hors agglomération

Dispositifs rétroréfléchissants
rouge à l'arrière, blanc à l'avant,
orange sur les côtés et sur les pédales



Casque obligatoire jusqu'à 12 ans

Avertisseur sonore

Deux freins (avant et arrière)

Siège enfant adapté jusqu'à 5 ans

Feux avant jaune ou blanc
et arrière rouge

ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS :

- Pneus correctement gonflés et à bandes latérales réfléchissantes
- Écarteur de danger

ÉQUIPEMENTS INTERDITS :

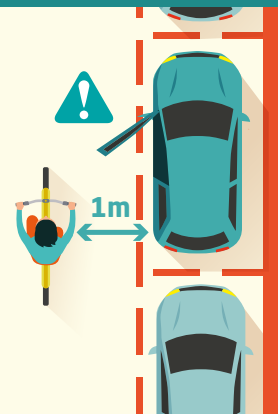
- Écouteurs, oreillettes, casque audio... en fonctionnement sur les oreilles
- Téléphone tenu en main

EN CAS DE PLUIE :

- Des garde-boues pour éviter les salissures
- Une housse de selle imperméable
- Une cape pour se protéger sans entraver les mouvements ou une veste et un sur-pantalon imperméables couvrant aussi les chaussures

Circuler à vélo : la base

ROULER

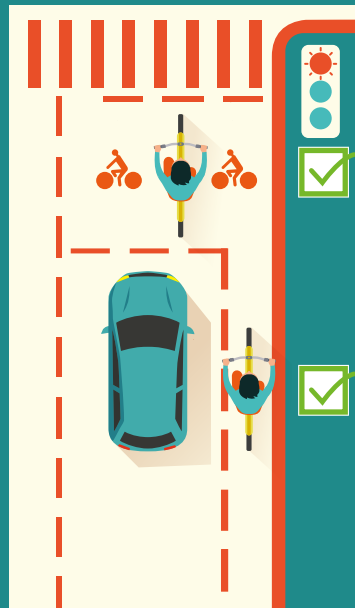


Écartez-vous d'au moins **1 m des voitures en stationnement** : quelqu'un pourrait ouvrir sa portière sans faire attention. Dans une rue étroite, se mettre au milieu de la chaussée.

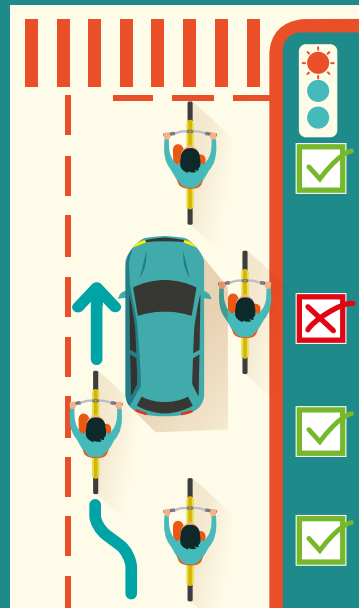
TOURNER

- 1 . Jetez un coup d'œil à la circulation derrière votre épaule.
- 2 . Tendez votre bras dans la direction où vous souhaitez tourner.
- 3 . Engagez-vous.

DOUBLER



À vélo, vous pouvez remonter une file de véhicules par la droite uniquement en présence d'une voie cyclable.



Sans voie cyclable, il est interdit de doubler par la droite (mais doubler par la gauche reste autorisé).

PANNEAUX ET CHAUSSÉES



Les **pistes cyclables** (voies isolées, protégées des véhicules motorisés) et **bandes cyclables** (signalées par un marquage au sol sur la chaussée) sont réservées aux cyclistes et trottinettes électriques.



Voie cyclable **obligatoire** pour les vélos, réservée aux seuls vélos et trottinettes électriques.



Voie cyclable non obligatoire, réservée aux seuls vélos et trottinettes électriques.

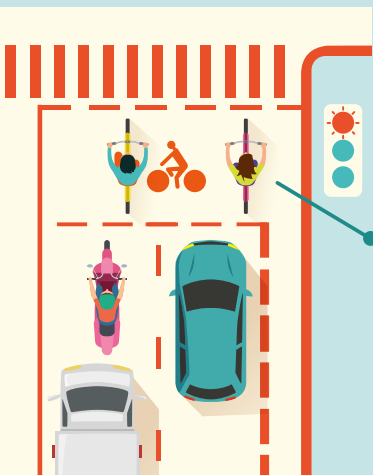
Sécurité routière

LE SAS VÉLO

Au feu rouge, positionnez-vous devant les voitures dans le sas vélo.

AVANTAGES :

- être vu pour démarrer en sécurité,
- se placer du bon côté de la chaussée pour tourner,
- ne pas être coincé dans l'angle mort d'un poids lourd ou d'un bus.



● **Réservé aux cyclistes**
(interdit aux scooters, motos et voitures)

LE DOUBLE-SENS CYCLABLE

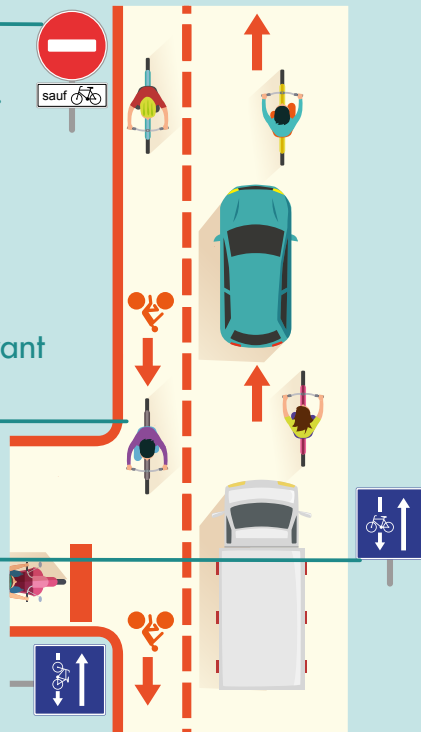
● Sens interdit pour tous les véhicules motorisés.

● Double-sens pour les cyclistes.

● **!** Attention aux véhicules et aux piétons arrivant par la droite, ils ne regardent pas toujours de votre côté !

● Sens unique pour les véhicules motorisés.

● Double-sens pour les cyclistes.



LE TOURNE-À-DROITE ET LE FILE TOUT DROIT CYCLISTE



Possibilité de tourner à droite ou d'aller tout droit sans marquer l'arrêt au feu rouge à condition de céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons (panneau triangulaire pointe en bas).

L'ANGLE MORT



Ne roulez pas à côté d'un bus ou d'un camion. Vous êtes dans l'angle mort du chauffeur : **il ne vous voit pas, même à hauteur des rétroviseurs, vous êtes en danger.**

! Maintenez un contact visuel avec le chauffeur via son rétroviseur pour éviter l'angle mort.

Avant de tourner à droite, le conducteur doit vérifier que la voie est libre, mais soyez prudent !

LE ROND-POINT



Ralentissez et prenez votre place au centre de la voie pour rester visible et éviter de vous faire dépasser.

GIRATOIRE À PLUSIEURS VOIES : restez au centre de la voie de droite.

GIRATOIRE À UNE VOIE : restez au centre de la voie.

Gardez le bras tendu à gauche tant que vous restez sur le giratoire et tendez-le à droite lorsque vous prenez la prochaine sortie.

Si vous n'êtes pas à l'aise, descendez de vélo pour faire le chemin à pied grâce aux passages piétons.

215 km
d'infrastructures
cyclables
à Angers

Vélos & transports en commun

AVEC LES BUS

Les voies de bus sont, sauf exception, autorisées aux vélos. Vérifiez la présence d'un panneau vélo ou d'un marquage au sol.



Ne dépassez jamais un bus par la droite. Vous seriez dans l'angle-mort du chauffeur.

INTERMODALITÉ

Les vélos sont autorisés :

- pliés, dans les bus et les tramways,
- dépliés, dans les tramways en dehors des heures de pointe (7h-9h / 11h30-14h30 / 16h30-19h).

AUX ABORDS DU TRAM

- Le tramway est toujours prioritaire.
- Évitez les chutes en plaçant vos roues perpendiculairement aux rails pour traverser.



Vélos & piétons

Les piétons sont prioritaires sur les trottoirs et les passages piétons.

Les enfants jusqu'à 8 ans peuvent circuler sur le trottoir à vélo, au pas pour ne pas gêner les piétons.



— AIRE PIÉTONNE

Les piétons sont prioritaires sur un espace tel que la place du Ralliement ou les rues piétonnes.

La circulation à vélo est autorisée au pas. Mettez pied à terre si la densité de piétons est trop importante.



— ZONE DE RENCONTRE

Les piétons sont prioritaires. La zone est ouverte à tous les modes de circulation avec une vitesse limitée à 20 km/h.



— VOIE VERTE

Réservée aux piétons, aux véhicules non-motorisés et aux cavaliers.

À vélo ou à pied, chacun doit y adopter un comportement de respect mutuel. Les cyclistes roulent au pas en cas de forte fréquentation des piétons.

PROFITEZ DES BOUCLES VERTES ANGEVINES :

38km
de voies
vertes

- lac de Maine,
- avenue Jeanne-d'Arc,
- entre Angers et Montreuil-Juigné en passant par Terra Botanica,
- entre Angers et Saint-Barthélemy-d'Anjou...

Elles accompagnent l'essor du cyclotourisme et le développement des mobilités douces pour les trajets domicile-travail.

Et les trottinettes ?

En ville, les utilisateurs de trottinettes électriques doivent circuler sur les infrastructures cyclables, tout comme les engins de type hoverboard, monoroue électrique ou gyropode, sans dépasser 25 km/h et en respectant les distances de dépassement.

À défaut d'infrastructure, ils doivent circuler :

- sur les routes limitées à 50km/h,
- sur les aires piétonnes en roulant au pas.

Les utilisateurs de trottinettes sans moteur sont assimilés à des piétons. Ils doivent circuler sur les trottoirs au pas, en respectant les piétons.

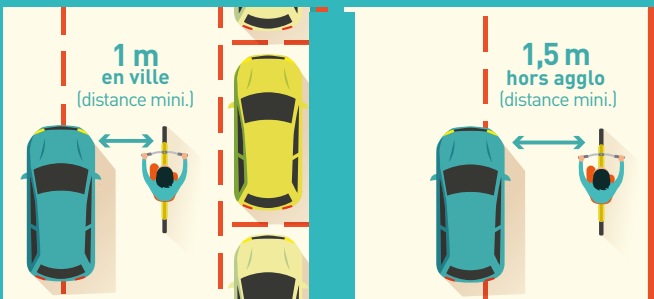


Voiture, camion, motos, scooter...

Les cyclistes sont fragiles. Partageons la route avec prudence et courtoisie.

RAPPEL : Il est interdit de klaxonner en ville, sauf en cas de danger immédiat.

— DOUBLER



— AU FEU TRICOLE

Arrêtez votre véhicule avant le sas vélo dessiné au sol. Il est réservé aux cyclistes (uniquement !).

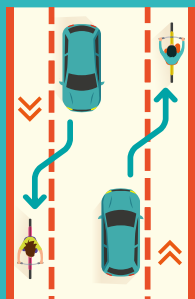
Vous risquez 135€ d'amende et -4 points de permis pour non-respect de la ligne d'arrêt au feu.

— STATIONNER

! Ouvrez votre portière avec la main droite. Ce geste vous permet de jeter un coup d'œil vers l'arrière pour vérifier qu'un vélo n'arrive pas.

RAPPEL : s'arrêter sur une voie cyclable est interdit car les cyclistes se mettent en danger pour vous contourner. Vous risquez 135€ d'amende pour stationnement très gênant.

— LE « CHAUCIDOU »



Les véhicules circulent sur la voie centrale dans les deux sens.

Les cyclistes circulent sur les rives. Ils y sont prioritaires.

Les véhicules empruntent la rive des cyclistes **uniquement pour se croiser**, en laissant la priorité aux cyclistes.

— **TOURNER DANS UNE RUE À SENS-UNIQUE**



Pour couper une rue à sens unique, regardez bien des deux côtés avant de vous engager : c'est peut-être un double-sens cyclable, indiqué par ce panneau.

— **AU ROND-POINT**

- **Ralentissez** pour ne pas être surpris par un cycliste déjà engagé.
- Laissez la **priorité aux cyclistes déjà engagés** (comme n'importe quel véhicule).
- **Restez derrière le cycliste** si c'est un giratoire avec une seule voie.

RAPPEL : dans un rond-point avec piste cyclable, contrôlez aussi l'angle mort de droite avant de prendre une sortie, afin de vérifier qu'il n'y a pas de cycliste (prioritaire sur la piste cyclable).

ANGERS À VÉLO

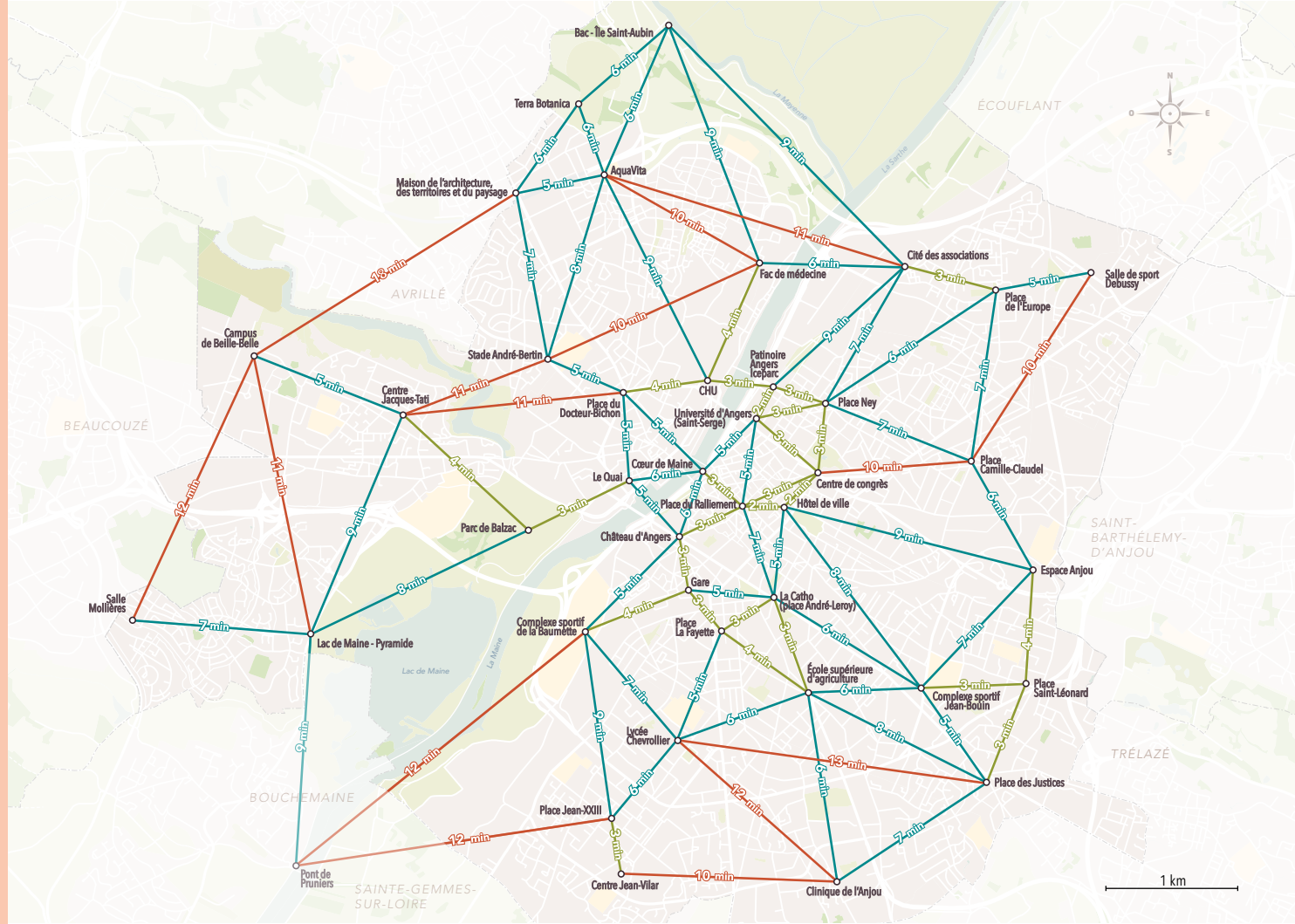


TEMPS DE PARCOURS

- moins de 5 minutes
- entre 5 et 9 minutes
- 10 minutes et plus

Temps calculés pour un vélo sans assistance électrique roulant à une vitesse moyenne de 15 km/h.

Pour les itinéraires présentant un dénivelé, temps maximum calculé dans le sens le plus défavorable.



Envie de se mettre au vélo ?

VÉLOCITÉ, PRÊT DE VÉLOS GRATUIT

La Ville d'Angers propose des vélos en prêt gratuit pour une durée maximale de 24 mois.

Sont concernées toutes les personnes majeures habitant ou travaillant à Angers.



angers.fr/velocite
ou

AGENCE VÉLOCITÉ
6, rue de la Gare à Angers
02 41 18 13 21
velocite@ville.angers.fr



LOCATION PARTAGÉE DE VÉLOS-CARGOS CITIZ

Le service d'autopartage Citiz propose à la location en libre-service des vélos-cargos à assistance électrique.

Nacelle à l'avant du vélo, équipée de banquettes pour 2 à 4 enfants (jusqu'à 100 kg).

Disponibles en libre-service (après inscription au service Citiz) au parking à vélos de la gare d'Angers, sous la rampe du Petit Anjou.

TARIFS : 2€/heure ou 12€/jour



angers.citiz.fr
ou

LA BOUTIQUE DU STATIONNEMENT
7, esplanade de la Gare
à Angers.

UNE AIDE POUR ACHETER UN VAE

Angers Loire Métropole a mis en place une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Sont concernés les vélos et les vélos-cargos à assistance électrique neufs, pliants ou non pliants.



Date limite de la mesure à consulter sur :
angersloiremetropole.fr/velo

ou

AGENCE VÉLOCITÉ
6, rue de la Gare à Angers

Pour les trajets
jusqu'à
5 kilomètres
en ville,
le vélo est
plus rapide
que la voiture.

— VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

Sans station, les vélos en libre-service sont munis d'un cadenas connecté qui se débloque via un QR code et une application smartphone, une fois le service payé.

La Ville d'Angers a délivré une autorisation temporaire d'occupation de l'espace public à deux opérateurs privés : Pony et Indigo weel.

— APPRENDRE À FAIRE DU VÉLO

Réservées aux adultes qui peinent à circuler en ville à vélo, plusieurs vélo-écoles existent à Angers, grâce au concours des maisons de quartiers et des associations locales.



Votre maison de quartier
ou
angers.fr/velo

Attacher son vélo : mode d'emploi

Pour un arrêt de quelques minutes ou de plusieurs heures, il est recommandé d'attacher son vélo.

— OÙ ?

Stationnez votre vélo dans un endroit fréquenté, prévu à cet effet pour dissuader tout voleur potentiel d'opérer.

Les arceaux sont exclusivement réservés aux vélos. Ils sont interdits aux motos et aux deux-roues motorisés.



— AVEC QUOI ?

L'utilisation d'un antivol en U, plus solide, est recommandée. Évitez que l'antivol ne traîne à terre pour limiter toute tentative de destruction de la serrure.



La Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) teste les antivol du marché et tient un classement disponible sur bicycode.org.

— COMMENT ?

Attachez le cadre et la roue avant de votre vélo à un point fixe. Si vous attachez la seule roue avant, l'antivol est inefficace.



— RÉFLEXE EN CAS DE VOL

Portez plainte au commissariat de police d'Angers qui dispose d'une brigade spécialisée dans le vol de deux-roues. Votre vélo sera peut-être retrouvé et pourra vous être restitué.

À NOTER : Il est conseillé de faire graver le cadre de votre vélo avec un marquage Bicycode® (n° unique référencé dans un fichier national).





Ce dispositif facilite également la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police/gendarmerie.

Ce type de marquage sera obligatoire en 2021 pour les vélos neufs et d'occasion achetés chez un revendeur.






Il vous est aussi possible d'assurer votre vélo.

Stationner à vélo




ARCEAUX VÉLOS

-  Sécurisation par vos soins
-  Gratuit
-  Carte des arceaux vélos sur l'appli Vivre à Angers
-  2600 arceaux à Angers, 5200 d'ici à 2025.
Des arceaux connectés à fermeture électronique avec une disponibilité en temps réel sont en cours d'expérimentation (Budget participatif de la Ville d'Angers 2018).



— VÉLO+GARE

-  Parking à vélos collectif couvert, réservé aux abonnés mensuels et annuels TER SNCF
-  Accès parking sécurisé, sécurisation de votre vélo par vos soins
-  Gratuit pour les abonnés mensuels et annuels TER SNCF
-  Parking vélos en gare d'Angers-Saint-Laud (sous la rampe du Petit-Anjou) et parking vélos Haras
-  Guichet SNCF ou Contact TER au 0 800 584 260



— PARKINGS VÉLOS COLLECTIFS ET SÉCURISÉS

-  Parkings collectifs, couverts et surveillés, accessibles 24h/24 et 7j/7
-  Accès parking sécurisé, sécurisation de votre vélo par vos soins
-  parking-angers.fr ou Boutique du stationnement 7, esplanade de la Gare à Angers
02 41 24 13 40

SUR ABONNEMENT





-  Payant sur abonnement mensuel, trimestriel ou annuel (sous réserve de disponibilité)
-  Six parkings à Angers : Bressigny, Fleur d'Eau - Les Halles, Haras, Molière, Saint-Laud 1 et Saint-Laud 2

HORS ABONNEMENT






-  Stationnement payant limité à 48h
 Parking Marengo, situé à proximité de la gare Angers Saint-Laud



— BOX VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

-  Box individuel accessible à tous
-  Sécurisation par vos soins (cadenas)
-  Gratuit
-  Parking du Doyenné, parking du boulevard de Lavoisier, aires de covoiturage, haltes ferroviaires de Trélazé, Briollay, Savennières, Saint-Mathurin-sur-Loire et La Bohalle. Carte des box vélos disponible sur l'appli Vivre à Angers.

— VÉLOS BOX IRIGO

-  Box individuel réservé aux abonnés du réseau bus et tramway Irigo
-  Sécurisé avec prêt de cadenas
-  Gratuit pour les abonnés Irigo
-  À proximité de certains arrêts de bus
-  Pour bénéficier de ce service : Agence Clientèle Irigo, 5, place de Lorraine à Angers

À NOTER : des abris vélos collectifs, gratuits pour tous, sont disponibles dans chaque parking relais (P+R) de la ligne de tramway et à certains arrêts de bus.

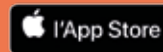
- Infrastructures cyclables
- Adresses des réparateurs
- Localisation
 - des arceaux
 - des box
 - des abris vélos



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



Vivre à Angers



Plus d'infos : angers.fr/velo